



TRANSACTIONS

BAREME D'HONORAIRES TTC AU 23 MAI 2017 **Calculé sur le montant de la transaction réalisée** **et à la charge de l'acquéreur**

				Acquéreur
De	0€	à	50.000€	10.0 %
De	50.001€	à	150.000€	8,0%
De	150.001€	à	300.000€	6.0%
A partir de	300.001€			5%

Terrains	16.0%
Garages	16.0%

Neuf : Honoraires fixes 5.0 % HT du HT.

LA DIRECTION

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.
Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

L'agent Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération, si l'agent immobilier a déclaré ne pas en recevoir.

La délivrance d'une note est obligatoire.

ORPI – SARL AGENCE ALPINE

188, avenue Général de Gaulle, 38250 VILLARD DE LANS

Tél : 04.76.94.60.60, Fax : 04.76.43.23.84

E-mail : vercors@orpi.com

RCS GRENOBLE : B 488 602 780 SIRET : 488 602 780 000022

SARL Agence Alpine au capital 8000€.

Carte professionnelle N° CPI 3801 2016 000 005 495 délivrée

le 25/03/2016 par CCI de Grenoble

(Transactions, Gestion Immobilière, Syndic).

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : GALIAN, 89 Rue de la Boétie – 75008 PARIS

Garantie Financière Transaction GALIAN : 120 000,00 €

Garantie Financière Syndic de copropriétés GALIAN : 1 440 000,00€

Garantie Financière Gestion immobilière GALIAN : 240 000 €

Compte Séquestre clients Monte Paschi Banque N° 01929129002

SERVICE LOCATIONS DE VACANCES

BAREME D'HONORAIRES

Frais de gestion :

Fixés à 10% TTC sur le montant du séjour.

Prélèvement (article 11) :

La SARL Agence Alpine Orpi Immobilier, dans le but d'assurer un meilleur remplissage, se charge de la publicité nécessaire, choisit les intermédiaires Agences de Voyages, Correspondants, Comités d'Entreprises, tout en sélectionnant la clientèle afin de préserver le patrimoine immobilier qui lui est confié.
Ce prélèvement est fixé à 9,50 % TTC.

Commission Location saisonnière :

Fixée à 10 % TTC.

Frais de dossier : 30€

SERVICE GESTION DE COPROPRIETE

BAREME D'HONORAIRES

Prestations particulières :

Vacations :

Heures ouvrables : 62.50 €HT (+ TVA au taux en vigueur) soit **75.00 € TTC**

Hors heures ouvrables : 62.50 €HT (+ TVA au taux en vigueur) soit **75.00 € TTC**

Honoraires sur mutation : 266.66 € HT soit **320€ TTC**

(incluant état daté, carnet d'entretien, opposition Article 20-loi du 10.07.1965, mise à jour du fichier copropriétaire)

Honoraires sur travaux :

Avec intervention d'un maître d'œuvre : 1.50%TTC du montant des travaux réalisés

Sans intervention d'un maître d'œuvre : 2.80% TTC du montant des travaux réalisés.

Contentieux :

○ 1 ^{ère} Relance	Gratuite
○ 2 ^{ème} relance	2.50 € HT soit 3.00 € TTC
○ Mise en demeure	20.84 € HT soit 25.00 € TTC
○ Remise du dossier à l'huissier, l'avocat	125.00 € HT soit 150.00 € TTC
○ Prise d'hypothèque	108.33 € HT soit 130.00 € TTC